

1^{er} Français

MODEL: LINGUISTIQUE (1^{ER} SEMESTRE)

PROF; F. TAHA

2022/2021

11- Dans le courant pragmatique, on considère le langage comme un acte en relation avec la communauté linguistique.

VRAI/ FAUX

12- La grammaire de texte s'intéresse au découpage du texte pour en décrire des phrases.

VRAI/ FAUX

Séance 2 : La linguistique structurale

Objectif : définir les notions de base de la linguistique structurale et les appliquer.

Lisons et découvrons :

1. L'axe syntagmatique :

"La langue est une structure ou système ".

"On peut appeler structure d'un jeu l'ensemble des règles indiquant le nombre des pièces existant dans le jeu et la façon dont chacune des ces pièces peut se combiner avec les autres [...]". (Hjelmslev)

"Toute langue se présente comme un système de signes rigoureusement organisé ". (Cassirer)

"Dans un état de langue donné, tout est structuré ; une langue quelconque est constituée par des ensembles ou groupes où tout se tient :

- systèmes ou structures des sons (phonèmes) ;
- systèmes ou structures des mots (monèmes, morphèmes).

Qui dit système ou structure, dit ensemble cohérent où tous les éléments dépendent les uns des autres.

Observons les énoncés suivants :

- 1- Nous organiserons demain un débat démocratique.
- 2- Un débat démocratique organiserons nous demain.

Les signes linguistiques utilisés dans les deux énoncés sont les mêmes, seul leur ordre a changé.

L'énoncé 1 appartient à la langue française ; la phrase se lit sans difficulté, avec l'intonation qui lui convient.

Au contraire, dans l'énoncé 2, les signes forment un ensemble, une suite de mots dont on ne perçoit pas les relations qui les relient les uns aux autres. C'est un exemple de non phrase.

Dans l'énoncé 1, "Nous organiserons demain un débat démocratique", les signes sont accrochés ou combinés pour former des groupes ou syntagmes soumis à des lois précises de la langue. Ces lois sont des lois syntagmatiques.

Énoncé 1 (Phrase) : **Nous organiserons demain un débat démocratique**
Sujet verbe COD

Cette succession sujet + verbe + COD constitue l'axe syntagmatique ou axe des combinaisons.

Énoncé 2 (Non phrase) : Un débat libre organiserons nous demain.
La succession des unités linguistiques n'obéit pas aux lois syntagmatiques de la langue.

2. L'axe paradigmatique :

Reprenons l'exemple 1 :

- Nous organiserons demain un débat libre.

La langue fonctionne selon deux axes :

- l'axe syntagmatique sur lequel s'accrochent et se combinent les mots (monèmes et morphèmes) ; cet axe est horizontal, il concerne les lois de relations entre les mots ou groupes de mots ;

- l'axe paradigmatique est un axe vertical qui concerne les relations qui peuvent exister entre les signes appartenant à la même catégorie grammaticale et pouvant se substituer à celui qui a été utilisé par le locuteur. On peut dire aussi que c'est l'axe des choix.

Schéma représentant les deux axes :

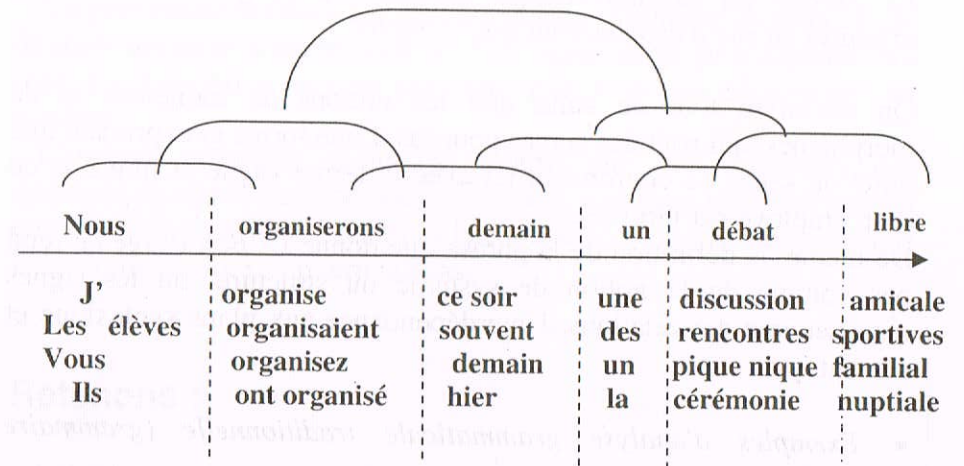
1- Indications

————→ Axe des combinaisons (règles syntagmatiques)

⌋ Liens, relations, accrochages

----- Axe paradigmatique (relations de choix possibles)

Schéma de la phrase :



Remarque : Nous avons un axe seul syntagmatique horizontal et plusieurs axes paradigmatiques verticaux, un pour chaque monème de la phrase.

La grammaire normative

Lisons et découvrons :

Dans *Le bon usage* de M. Grevisse, on peut lire ceci p. 71:
 " Les mots du français peuvent être rangés en neuf parties du discours qui sont : le nom, l'article, le pronom, le verbe, l'adverbe, l'adjectif, la préposition, la conjonction et l'interjection".

On peut lire légalement :

*Le nom sert à désigner, à "nommer" les êtres et les choses.
 Le verbe exprime en général une action ou un état.
 La phrase est un assemblage logiquement et grammaticalement organisé en vue d'exprimer un sens complet.*

On découvre tout de suite que les notions de monèmes et de morphèmes, qui sont des signes pourvus d'une forme et exprimant une unité de sens, se confondent ici avec le terme vague et imprécis de mot, employé par Grevisse.
 De même, la définition de la phrase que donne *Le Bon usage* ne rend pas compte de la notion de système ou structure, où les signes entretiennent des relations d'interdépendance aux plans syntaxique et sémantique.

- Exemples d'analyse grammaticale traditionnelle (grammaire normative)

Ex : La fille du voisin accompagne mon fils à l'école.

la : article défini, se rapporte au nom fille, féminin singulier.

fille : nom commun, sujet du verbe accompagne.

du : article défini contracté, se rapporte au nom "voisin".

voisin : nom commun, masculin singulier, complément du nom fille.

accompagne : verbe accompagner, 1^{er} groupe, temps présent, mode indicatif, forme active, 3^{ème} personne du singulier, a pour sujet fille.

tous : adjectif indéfini, se rapporte au nom jour, masculin pluriel.

les : article défini, se rapporte au nom jour, masculin pluriel.

mon : adjectif possessif, se rapporte à fils, masculin singulier.

fils : nom commun, masculin singulier, C.O.D du verbe accompagne

à : préposition

l' : article défini élidé, se rapporte à école, féminin singulier.

école : nom commun, féminin, singulier, complément circonstanciel de lieu du verbe accompagne.

Nous découvrons que cette analyse ne décrit pas les groupes de la phrase dans leurs relations syntagmatiques.

Les constituants de la phrase formés de syntagmes ou de groupes et entretenant des relations de combinaison morphosyntaxiques ne sont pas analysés en tant que tels.

La grammaire normative considère la langue comme un assemblage de mots organisé grammaticalement et logiquement pour exprimer du sens. La description ne tient pas compte de la notion de structure ou système.

L'analyse présentée ci-dessus montre une déstructuration des systèmes de signes (groupes ou syntagmes). Les mots sont analysés un par un, isolément, ne donnant pas lieu à une étude des syntagmes dans leurs combinaisons et interrelations.

Retenons :

La grammaire normative considère la phrase comme une suite de mots à décrire isolément dans leurs fonctions.

La grammaire structurale considère la phrase comme un ensemble, un système structuré dans lequel les syntagmes ou groupes doivent être analysés dans leurs rapports de combinaison.

Les syntagmes (ou groupes) :

Ex :

La fille du voisin / accompagne mon fils à l'école

- | | | |
|-------------------------------|--|-------------------------------|
| - groupe d'éléments | | - groupe d'éléments |
| - unité de structure | | - unité de structure |
| - combinaison | | - combinaison |
| ou - <u>syntagme</u> (groupe) | | ou - <u>syntagme</u> (groupe) |

GN

GV

En grammaire structurale, on appelle syntagme un groupe d'éléments linguistiques (monèmes et morphèmes) formant une unité dans laquelle ces éléments entretiennent des relations d'interdépendance.

Le terme de syntagme est suivi d'un qualificatif qui définit sa catégorie grammaticale :

- syntagme nominal ou groupe nominal (SN ou GN) ;
- syntagme verbal ou groupe verbal (SV ou GV) ;
- syntagme adjectival ou groupe adjectival (SA ou GA) ;
- syntagme prépositionnel ou groupe prépositionnel (SP ou GP) ;
- syntagme adverbial ou groupe adverbial (S Adv. ou G Adv.).

Ex : La fille du voisin / accompagne mon fils à l'école.

- Analyse structurale :**
- la phrase → P
 - la fille du voisin → SN (GV) sujet
 - accompagne mon fils à l'école → SV (GV)

Les autres symboles sont :

Dét : déterminant ;

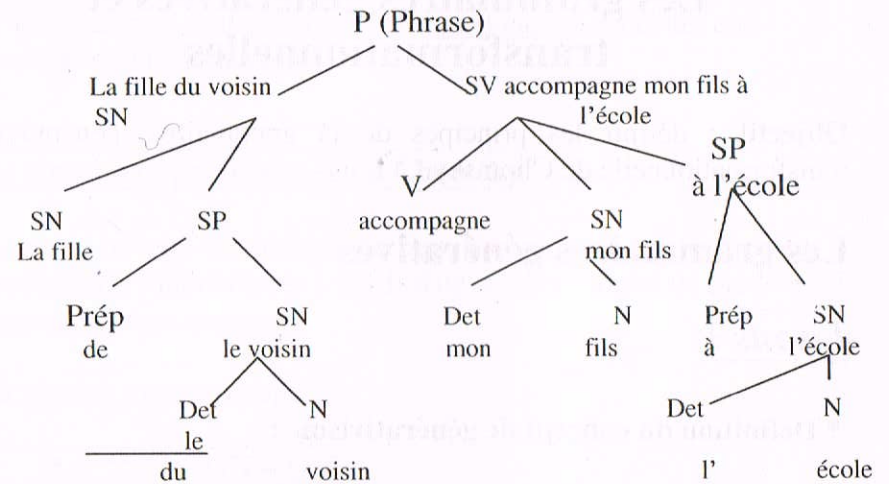
Prép : préposition ;

→ se réécrit ;

Pr : pronom.

La phrase analysée peut être représentée ainsi (arbre ou indicateur syntagmatique) :

La fille du voisin accompagne mon fils à l'école



Cette description grammaticale rend compte des différentes combinaisons ou interdépendances des groupes, unités ou syntagmes, lesquelles constituent ce que Saussure appelle la structure (ou système).